

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
GOURLIZON**

**Séance du 29 septembre 2009**

Nombre de membres

En exercice 15  
Présents 14  
Votants 14

**l'an deux mil neuf**

**et le vingt neuf septembre**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

**Date de la convocation**

24 septembre 2009

**Etaient présents :** Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Marcel SERGENT – Eric LE BARS - Bernard TROALEN – Daniel ULRICH – Jean PLIQUET – Emmanuelle RASSENEUR - Annie JULIEN – Eric BIGOT – Michel LE BARS – Guy LE BERRE – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN

**Absents :** Jean-Yves BOZEC ayant donné procuration à Guy MARZIN

**Objet de la délibération**

Financement des travaux de la cantine : Emprunt

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle en séance le coût estimatif final des travaux de la cantine scolaire. Les subventions acquises viennent de l'Etat (Dotation globale d'équipement et Ministère Intérieur), du Conseil général et de la commune (autofinancement). Le montant de l'emprunt prévisionnel à prévoir est de 300 000 €.

Le Maire donne les propositions des banques suite à la consultation engagée :

Etablissements bancaires	Crédit Mutuel de Bretagne	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole
15 ans taux fixe périodicité annuelle	4.23 %	4.24 %	3.93 %
15 ans taux fixe périodicité trimestrielle	4.14 %	4.18 %	3.93 %

Il propose au Conseil Municipal de retenir l'offre du Crédit Agricole du Finistère pour un emprunt de 300 000 euros sur 15 ans à taux fixe sur une durée de quinze ans avec un échéance trimestrielle à amortissement constant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer en son nom avec le Crédit Agricole du Finistère pour un emprunt de 300 000 euros sur une durée de quinze ans au taux fixe de 3.93 % avec un amortissement constant.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

G. MARZIN

